

### Je sors aujourd'hui, pourquoi mon ordonnance a-t-elle changé ?

- Le médecin rédige votre ordonnance de sortie en tenant compte de votre état de santé actuel.
- Cette prescription peut être différente de celle de votre entrée.
- Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical (notamment ceux que vous aviez avant votre hospitalisation)
- En cas de doute, parlez-en à votre médecin traitant.
- Si vous avez des questions ou des difficultés avec vos médicaments, n'hésitez pas à aller voir votre pharmacien habituel.

La majorité de vos traitements sont disponibles chez votre pharmacien habituel.

Cependant, certains médicaments ne sont disponibles qu'à l'hôpital. Si vous êtes concerné par l'un de ces médicaments, on vous demandera de passer à la pharmacie de l'hôpital au moment de votre sortie.

Munissez-vous alors de votre ordonnance, carte vitale, carte de mutuelle et carte d'identité.



Pharmacie du CH Lannion-Trestel :  
Site de Lannion, sous-sol du bâtiment principal  
Horaires d'ouverture au public :  
Lundi au vendredi de 9h à 17h  
Samedi de 9h à 12h  
02 96 05 71 53 (secrétariat)

### De retour à mon domicile, Que dois-je faire de mon ancien traitement ?

- Il est important de suivre la nouvelle ordonnance car elle est mieux adaptée à votre état de santé. Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.

#### **Les médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne vous sont plus utiles.**

Rapportez-les à votre pharmacien pour destruction. Ne les jetez pas vous-même dans votre poubelle ménagère ou dans les toilettes.

**Pensez à faire renouveler votre ordonnance** pour les traitements habituels afin d'éviter toute interruption.

**N'utilisez pas un médicament au-delà de la date de péremption.** Pensez à faire un tri 1 à 2 fois par an de vos médicaments.

**Conservez tous vos médicaments** hors de portée des enfants, à l'abri de la lumière, de l'humidité et de la chaleur. Certains médicaments se conservent au réfrigérateur (vaccins, insuline...)

**Prévenez votre médecin ou votre pharmacien en cas d'effets secondaires.**

#### **Si j'ai des questions ...**

- Votre médecin traitant pourra y répondre.
- Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien.
- Avant de prendre un nouveau médicament, demandez conseil auprès de votre médecin/pharmacien.



Centre Hospitalier  
**LANNION-TRESTEL**

**MES**

**MEDICAMENTS**

**A L'HÔPITAL**

# Vous êtes hospitalisé(e) et vous avez des questions concernant vos médicaments, voici quelques réponses

## Je vais être hospitalisé, que dois-je prévoir pour mon traitement ?

- Apportez vos dernières ordonnances (généraliste/spécialiste)
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc.).

Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances pour vous.

## Je dois avoir une consultation d'anesthésie, que dois-je apporter ?

- Apportez vos dernières ordonnances de traitement habituel (généraliste/spécialiste)
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc.).
- Le médecin anesthésiste vous informera des éventuels arrêts de traitement avant l'intervention.

## J'ai apporté mes médicaments. Que dois-je faire ?

- Remettez tous vos médicaments à l'infirmier(e) qui s'occupe de votre admission. **Il est important d'éviter tout risque d'erreur ou de mélange entre votre traitement habituel et celui prescrit par les médecins de l'hôpital.**
- Vos médicaments sont rangés en lieu sûr à votre nom. Ils vous seront rendus à votre sortie.
- Au cours de votre hospitalisation, les médicaments prescrits seront fournis par la pharmacie de l'hôpital.

## Est-ce que je peux prendre les médicaments que mon entourage m'apporte ?

- Non, vous ne devez prendre que ceux que l'infirmière vous a préparés.

## Pourquoi les médicaments qu'on me donne sont-ils différents de ceux que je prends habituellement ?

- Le médecin adapte votre traitement à votre état de santé ; par conséquent, la forme, le nombre et le nom des médicaments peuvent être différents.
- De plus, des médicaments génériques sont disponibles à l'hôpital. Il est possible que votre médicament habituel soit substitué par un générique ou par le médicament original (princeps)

## Je n'ai pas pris les médicaments donnés par l'infirmier(e), que dois-je faire ?

- Il est important de le signaler à l'infirmier(e) ou au médecin qui s'occupe de vous.

## Je n'arrive pas à avaler mes médicaments, que dois-je faire ?

- Si le comprimé ou la gélule sont trop gros ou si le sirop ou les gouttes ont mauvais goût, parlez-en au médecin ou à l'infirmière.
- Il existe d'autres présentations ou médicaments qui peuvent être plus adaptés à vos besoins. Dans certains cas, il est possible d'écraser les comprimés.
- Pensez également à signaler tout effet indésirable

## Pourquoi m'enlève-t-on les perfusions alors que je suis toujours hospitalisé ?

- Dès que possible, les médicaments administrés par voie intra-veineuse sont administrés par voie orale avec la même efficacité.
- Ceci protège les veines, améliore votre confort et préserve votre autonomie.

## Je suis allergique à un ou plusieurs médicaments, que dois-je faire ?

- Je le signale au médecin et à l'infirmier(e) lors de mon admission.

## Je voudrais en savoir plus sur mes médicaments, que dois-je faire ?

- Vous pouvez en parler au médecin, à l'infirmière ou demander à rencontrer un pharmacien de l'hôpital. Un entretien pourra alors être programmé à votre demande.
- Le pharmacien pourra vous donner des conseils et des explications sur vos médicaments.
- Il pourra répondre à vos questions et aux difficultés que vous pouvez rencontrer avec vos médicaments pour vous aider à mieux comprendre et gérer votre traitement.
- Il pourra répondre à vos questions et aux difficultés.
- Il pourra vous remettre des documents et des informations adaptées à vos besoins.
- Il pourra prendre contact avec votre pharmacien habituel si vous le souhaitez pour préparer votre sortie.